

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 14 JANVIER 2026 à 15h

Le quatorze janvier deux mille vingt-six, à quinze heures, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire et Président, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 2 janvier 2026.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 9 – Nombre de membres présents : 8 – Nombre de votants : 8

Membres présents (Huit) : M. Guy VACHON, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Brigitte DELORME, Mme Marie-Antoinette ABRY, M. Guy TABARDEL, Mme Valérie BERAUD, M. Marc DELEIGUE, Mme Corinne CHABORD

Membres absents (Un) : Mme Lucie DANCETTE

Secrétaire de séance : Mme Brigitte DELORME

DELIBERATION n° 2026.02 : Budget Primitif 2025 : Décision modificative n° 2

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à une délibération modificative afin de réajuster les dépenses prévues au budget compte tenu du réalisé 2025.

Les crédits du compte 6542 « Créances éteintes » sont augmentées (+1 250 €). L'équilibre est assuré par la hausse des dons des associations au compte 756 « Libéralités reçues » (+1 250 €).

Il convient donc de se prononcer sur les opérations figurant sur la décision modificative annexée à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n° 2 au BP 2025 telle que définie ci-après

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 14 janvier 2026

Le secrétaire de séance
Brigitte DELORME



Le Président,
Marc DELEIGUE



Transmis en Préfecture le : 19/01/2026
Affiché le : 19/01/2026